



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-44484>

Département(s) de publication : **36**

Annonce n° **26-44484**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 28360012000036

Ville : Montierchaume

Code postal : 36130

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 36

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_ianEMrXRvJ

Identifiant interne de la consultation : Location bâtiments modulaires

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui

Nom du contact : Mme Aude MANGIN

Adresse mail du contact : commande-publique@sdis36.org

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner. Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : La copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 09/06/2026 à 19:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : SDIS 36

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Location bâtiments modulaires pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre

Code CPV principal - Descripteur principal : 44211100

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Location bâtiments modulaires pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Indre. Montant maximum sur la durée du marché : 200 000 € HT.

Lieu principal d'exécution du marché : Indre

Durée du marché (en mois) : 48

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif, 2 cours Bugeaud CS 40410 87011 LIMOGES CEDEX Tél : +33 555339155 télécopieur : +33 555339160 adresse mail : greffe.ta-limoges@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : • Référé pré-contractuel avant la signature du marché (article L551-1 du code de justice administrative français) • Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution (R 551-7 du Code de Justice Administrative) • Référé suspension dans les deux mois à compter de leur publication contre les actes détachables du contrat (article L. 521-1 du Code de justice administrative). • Recours pour excès de pouvoir dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision administrative concernée (article R.421-1 du Code de justice administrative). • Recours de plein contentieux dans les deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ; dès la signature du contrat, le concurrent évincé n'est plus recevable à déposer un recours pour excès de pouvoir • Recours indemnitaire après demande préalable au pouvoir adjudicateur, dans le délai de déchéance quadriennale. Critères d'attribution : 1-Prix des prestations : 70 % 2-Valeur technique : 30 % 2.1-Qualité des bâtiments modulaires au regard des fiches techniques proposées : 20 % 2.2-Qualité de l'organisation que se propose de mettre en place l'entreprise pour l'exécution du contrat : 10 %

Date d'envoi du présent avis à la publication : 04/05/2026